

Panneau contacts utiles et urgences ACM

Panneau personnalisable regroupant les contacts utiles à afficher ou rendre immédiatement accessibles.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
2.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Urgences nationales

SAMU 15	Police / Gendarmerie 17
Pompiers 18	112
119 Enfance en danger	Centre antipoison local

Contacts locaux à compléter

Direction ACM	Organisateur
SDJES du département d'accueil	Médecin / maison médicale
Hôpital / urgences	ARS
CRIP / conseil départemental	Mairie / gestionnaire des locaux

.....	
-------	-------

Adresse à communiquer aux secours

Nom du site	Adresse complète
Point d'accès / portail	Coordonnées GPS facultatives

Points de vigilance

Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Sources de vérification

- **Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs**

CASF, notamment L.227-1 à L.227-12 et R.227-1 à R.227-30
<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

- **France Enfance Protégée - Documentation officielle du 119 - Allô enfance en danger**

Service national 119
<https://www.allo119.gouv.fr/communication-documentation>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.